

Saturation aux urgences du bassin rennais

Les établissements de santé du bassin rennais ont alerté l'ARS Bretagne sur la situation de saturation des urgences hospitalières depuis ce week-end. Cette situation est liée à la persistance de pathologies saisonnières augmentant l'affluence des patients aux urgences et à la survenue d'un mouvement social au sein d'un établissement.

L'ARS Bretagne invite la population à ne pas se rendre directement aux urgences des établissements du bassin rennais.

Pour une consultation, contactez d'abord votre médecin traitant !

Pour accéder à une consultation médicale, il est nécessaire de **contacter d'abord votre médecin traitant**. Ne vous rendez pas directement aux services d'urgence. En effet, sur les heures d'ouverture des cabinets médicaux (en semaine de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h), le bon réflexe reste de contacter son médecin traitant.

Pour la ville de Rennes, vous pouvez également appeler **SOS médecins au 3624**.

En cas d'urgence, faites le 15 !

En cas d'urgence et en période de fermeture des cabinets médicaux (le week-end, à partir du samedi 12h jusqu'au lundi 8h et la nuit de 20h à 8h) : faites le 15 !

En faisant le 15, selon votre état de santé, vous :

- recevrez des conseils médicaux ;
- serez informé du lieu où consulter un médecin de garde ;
- recevrez la visite d'un médecin de garde ;
- serez pris en charge par l'hôpital en cas d'urgence.